BMA/WG

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

PRASG2CG

DÉCRET N° 2018 – 481 DU 17 OCTOBRE 2018

autorisant monsieur **Yessoufou Abiodoun ALOUGBIN** à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

vu la loi 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité béninoise ;

vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise ;

vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;

vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;

vu le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;

vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

vu la requête en date à Cotonou, du 28 février 2018 de monsieur Yessoufou Abiodoun ALOUGBIN et l'ensemble des pièces produites ;

sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Yessoufou Abiodoun ALOUGBIN**, de nationalité béninoise, né le 31 août 1978 à Banigbé (Bénin), fils de Kamala ALOUGBIN et de Sifaou MOUSSILIOU, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

Article 2

Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par monsieur Yessoufou Abiodoun ALOUGBIN, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre des Affaires Étrangères
et de la Coopération,

Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MJL : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ; AMBASSADE DU BENIN /ALLEMAGNE : 2 ; INTERESSE : 1 ; SGG : 4 ; JORB : 1.